

RHÔNE RECONQUÊTE TERRES CENTRISTES

MOUVEMENT DÉMOCRATE

LIBRE - AMBITIEUX - DÉTERMINÉ

« *Pour une reconquête des terres centristes* »

PROJET POUR LA MANDATURE 2014-2017



SOMMAIRE

Préambule	page 2
Les enjeux politiques	page 2
Des objectifs opérationnels	page 3
Des principes de gouvernance	page 4
Un projet d'organisation pour notre Mouvement	page 6
Annexe	page 14

PREAMBULE

Ce projet que nous vous présentons a été débattu et enrichi durant un mois au travers de 11 ateliers coopératifs qui se sont tenus avec les adhérents de façon itinérante sur le territoire rhodanien, à Villeurbanne, Décines, Oullins, Lyon 1er, Villefranche-sur-Saône, Lyon 8ème, Tarare, Rilleux-la-Pape, Vaugneray, Ecully, Lyon 3ème. Ce ne sera pas le projet de quelques-uns, mais le projet de tous!

Toute élection interne à un parti politique doit être l'occasion de rappeler un positionnement politique ou d'en proposer un nouveau.

En l'espèce, ce projet réaffirme la double volonté nationale d'être *une opposition constructive au gouvernement* d'une part et de *construire un centre fort et indépendant* d'autre part. Etre une opposition constructive signifie que nous refusons d'être mécaniquement en désaccord avec un gouvernement auquel nous ne participons pas mais que nous souhaitons la réussite de ce gouvernement parce que nous voulons que notre pays se redresse. Construire un centre fort et indépendant signifie que nous sommes ouverts à l'ensemble des personnes modérées pour éventuellement conclure des alliances lorsque cela est nécessaire et signifie aussi que notre important socle de valeurs nous fait rejeter les extrêmes. En interne comme en externe le rassemblement, s'il est nécessaire, ne se décrète pas : il se construit, il s'éprouve.

Toute élection interne à un parti politique doit surtout être l'occasion de mettre sur la table ce qui concerne le fonctionnement interne afin de voir ce qui peut être amélioré, ce pour mieux assumer notre rôle au service de nos concitoyens et de l'intérêt général.

Ce constat a été posé de façon informelle par les uns et les autres qui ont également fait un certain nombre de propositions qu'il est intéressant d'étudier. Ainsi, *le présent projet de mandature est issu de nombreux échanges et de plusieurs réflexions*. Ce projet, au même titre que l'équipe qui le porte, n'est pas fini en ce sens que chacune et chacun peut et doit apporter sa pierre à l'édifice : *pour une reconquête des terres centristes, nous devons agir tous ensemble !*

LES ENJEUX POLITIQUES

Le prochain président (ou la prochaine présidente) et le prochain conseil départemental auront face à eux trois enjeux clairs auxquels il faudra donner des réponses aussi concrètes que possible :

- ✓ **Répondre aux enjeux sociétaux et démocratiques** : Déliquescence du monde politique, montée des extrêmes, augmentation des antagonismes au sein de la société, incapacité de la France à se projeter dans le monde moderne, perte des valeurs, déficit de confiance envers les élus et la politique en général ... Voilà autant de problèmes que, à son niveau, la prochaine équipe dirigeante du mouvement départemental devra tenter de résoudre par son action ainsi que celle de l'ensemble des adhérent(e)s et des militants.
- ✓ **Anticiper les échéances électorales du mandat** :
 - *Elections cantonales* dans le Nouveau Rhône (mars 2015) : Pour ces élections, il faudra soutenir les candidatures centristes et faire en sorte que, lorsque le profil adéquat existe, il soit tout fait pour que la candidature centriste vienne de nos rangs.
 - *Election régionale* pour Rhône-Alpes-Auvergne (décembre 2015) : Il faut être volontariste c'est-à-dire qu'il faut dépasser le débat sur la fusion et rechercher des propositions phares qui

feront réussir cette nouvelle collectivité. Dans ce but, il faudra d'abord adopter une stratégie d'influence (telle que décidée à Guidel) sur le choix des candidats UMP et PS. Il faudra ensuite se doter d'une capacité d'indépendance et se mettre en situation de présenter une liste de rassemblement des forces centristes au 1^{er} tour. Il faudra enfin prendre exemple sur « Force Aquitaine » pour avoir une expression et une campagne de territoires et non d'appareil.

- *Election présidentielle (2017)* : Il faudra tout faire pour que le candidat, nationalement choisi, soit en situation de réussir.
 - *Elections législatives (2017)* : L'indépendance du Mouvement Démocratie se définit à cette échéance. Nous devons identifier et préparer dès aujourd'hui des candidats capables de peser dans le débat, de manière cohérente avec leur engagement de terrain.
- ✓ **Préparer dès aujourd'hui les échéances municipales de 2020** : « *Gouverner c'est prévoir* » disait Emile de Girardin, et c'est pourquoi nous devons porter une voix forte dans l'ensemble des territoires pour y décliner nos valeurs en autant de projets d'intérêts locaux afin de rendre lisibles et intelligibles notre plus-value et nos spécificités auprès des citoyens, dans leur quotidien, sur leur palier.
 - ✓ **Pour soutenir toutes ces actions : développer le Mouvement Démocrate du Rhône.**

DES OBJECTIFS OPERATIONNELS

Les objectifs que nous proposons de fixer pour le Mouvement Démocrate du Nouveau Rhône et de la Métropole de Lyon sont clairement les suivants :

- ✓ Produire des solutions, les faire connaître, et faire connaître ceux qui les incarnent ;
- ✓ Développer nos sections pour faire progresser nos idées sur l'ensemble du territoire ;
- ✓ Augmenter, dans le cadre d'une obligation d'une obligation de moyens et non de résultat, le nombre d'adhérents au Mouvement Démocrate dans le Rhône
- ✓ Epauler et former de façon adéquate chaque militant, chaque responsable et chaque élu ;
- ✓ Outiller celles et ceux qui veulent porter nos idées sur le terrain ;
- ✓ Anticiper les élections pour se mettre en bonne situation, et anticiper les événements ;
- ✓ Produire collectivement des stratégies électorales efficaces et conformes à nos valeurs ;
- ✓ Écouter le ressenti et les attentes de nos adhérents mais aussi de la « société civile » ;
- ✓ Élaborer une relation productive et de confiance entre le MoDem et les corps intermédiaires, les connaître, nous en faire connaître, nous en faire reconnaître, co-élaborer nos projets avec eux ;
- ✓ Réconcilier les différentes sensibilités et formes de militantisme composant le Mouvement ;
- ✓ Faire émerger une nouvelle génération politique, donc mettre en avant une pluralité de profils.

DES PRINCIPES DE GOUVERNANCE

Nous devons être conscients que c'est dans l'humilité que nous pourrions poursuivre efficacement nos plus grands challenges. Aussi est-ce que nous nous emploierons à une politique de "benchmarking" massif au sujet de nos modes d'organisation, de fonctionnement et de militantisme. Nous chercherons à identifier ce qui marche d'abord dans les autres mouvements départementaux du Mouvement Démocrate, que l'on pourrait appliquer chez nous. Nous ferons de même vis-à-vis de mouvements politiques concurrents, des mouvements politiques qui sont nos partenaires dans d'autres pays européens voir sur d'autres continents. Capitalisant sur l'expérience et la connaissance globale de notre mouvement qu'ont les fondateurs de notre démarche, ce projet est déjà, en partie, une résultante de cet effort.

Dans le cadre de cet échange de bonnes pratiques et de mutualisation, nous ne devons pas être que consommateurs. Nous devons aussi savoir être producteurs et moteurs. Aussi est-ce ce que nous chercherons à proposer aux mouvements départementaux de la région ou adjacents au Rhône, des pistes de mutualisation ou d'actions communes. Nous nous assurerons que les échanges entre mouvements départementaux ne s'arrêtent pas, cette fois-ci, au lendemain des échéances régionales.

Il faudra déconcentrer les pouvoirs pour mieux responsabiliser chacune et chacun mais aussi afin de libérer les énergies. Ainsi, il conviendra de préférer ce qui est fait dans l'imperfection à l'inaction. En outre, les sections auront une certaine autonomie et l'équipe d'animation opérationnelle se chargera de les accompagner et de les épauler. En particulier, les territoires situés dans le Nouveau Rhône seront dotés d'une autonomie partielle et renforcée afin qu'ils puissent agir sans attendre que la Métropole de Lyon fasse tout.

C'est de cette façon que l'on pourra profiter de la complémentarité entre l'expertise des élus et la pluralité des expertises des adhérentes et des adhérents. Valoriser ceux qui font en leur faisant gagner en notoriété et en crédibilité, tant sur plan thématique que sur le plan démocratique, sera une action essentielle à mener.

C'est dans la transparence que ces décisions doivent être prises et elles doivent être assumées et expliquées à l'ensemble des militants. Les raisons des choix et non-choix doivent pouvoir être affichées dès lors qu'elles sont fondées et nous devons savoir faire la lumière y compris sur les contraintes ou faiblesses qui parfois peuvent conduire à des prises de décisions que l'on ne considère pas idéal. C'est aussi cela faire preuve de responsabilité.

Ainsi, pour optimiser la gouvernance et l'efficacité du Mouvement, il conviendra d'établir clairement le rôle des différentes instances départementales :

- ✓ **Le conseil départemental** contrôle l'action du bureau politique et le respect du fonctionnement de nos instances. Il est l'organe délibératif du Mouvement départemental. Pour le faire efficacement, chaque conseiller départemental doit être en charge d'une responsabilité parmi celles du présent projet. Il doit prévoir d'en rendre compte régulièrement en quelques minutes lors d'une de ses réunions, selon l'ordre du jour qui aura été communiqué par le Président. C'est aussi un lieu de débat sur les grandes orientations du Mouvement. Le conseil est l'instance qui donne mandat au bureau pour assurer la mise en place effective de ces grandes orientations. Nous souhaitons que ce mandat soit renouvelé de manière explicite une fois l'an.

- ✓ **Le bureau politique** est l'organe exécutif, décisionnel, principal du Mouvement. Il sera réuni au moins quatre fois par an sans dépasser quatre mois entre deux réunions. Ses décisions, tant qu'elles ne sont pas contraires aux décisions du Conseil Départemental, du Conseil National ou du Congrès du Mouvement Démocrate, s'imposent au Président, au Trésorier, au délégué, et à toute personne membre de l'équipe d'animation opérationnelle. Sa composition et son rôle sont cadrés et définis par les statuts (article 15) et le règlement intérieur (article 4-b) nationaux du Mouvement Démocrate et comprend (rappel des textes): le Président, le délégué, le trésorier, le correspondant de la Fédération des Elus Démocrates, les membres du Conseil National, le président des Jeunes Démocrates, ainsi que les Vice-Présidents départementaux.
- ✓ **L'équipe d'animation opérationnelle** sera, comme son nom l'indique, chargée de l'animation opérationnelle du Mouvement. Elle sera composée du président, du trésorier, du délégué départemental, du vice-président délégué au Nouveau Rhône, du vice-président chargé des relations avec les corps intermédiaires, du binôme de porte-paroles, du responsable de la communication, du médiateur des adhérents, du responsable de l'Université Démocrate, et du président et du secrétaire fédéral des Jeunes Démocrates

Une mise en place progressive, un plan de mandat

Rome ne s'est pas bâtie en un jour. Notre projet organisationnel, nous en sommes conscients, est ambitieux. Il devra donc être mis en place progressivement, d'ici à l'été prochain. Un conseil départemental sera convoqué au cours du mois de juin pour faire un point sur la mise en oeuvre de ce projet.

Il est impératif en politique de savoir maîtriser le temps. Aussi durant ces premiers mois de fonctionnement nous travaillerons à élaborer un plan de mandat, discuté avec les animateurs du Mouvement dans vos territoires, que nous soumettrons à validation du Conseil Départemental. Nous pourrions ainsi fixer en particulier le timing et les temps forts de la préparation des échéances à venir, y compris (surtout?) en ce qui concerne la réalisation des documents programmatiques et le travail préparatoire afférent.

UN PROJET D'ORGANISATION POUR NOTRE MOUVEMENT

L'organisation territoriale

Périmètre et fonctionnement des sections locales

Dans la façon dont nous construisons nos sections nous devons trouver l'équilibre entre d'une part un maillage suffisamment ample pour que chaque section dispose d'une taille critique lui permettant un fonctionnement en équipe effectif et qui n'isole personne, aucun adhérent, quel que soit son territoire, et d'autre part un maillage suffisamment fin et en adéquation avec les circonscriptions électorales pour que notre Mouvement puisse être suffisamment présent sur le terrain, de manière effective, au plus près de nos concitoyens. La finesse de ce maillage est aussi nous permettre d'être suffisamment proches de nos adhérents pour que l'énergie militante ne se dilue pas dans les kilomètres et les temps de transport qui les séparent.

Les sections – hors Lyon – seront construites sur une base se rapprochant du périmètre actuel des circonscriptions législatives modifié par les limites entre la Métropole de Lyon et le Nouveau Rhône. Les redécoupages des sections dont les circonscriptions législatives sont situées à cheval sur la métropole et le département se feront en concertation avec les militants concernés.

Pour Lyon, les périmètres des sections seront basés sur les limites des arrondissements et des bassins de vie avec des regroupements possibles d'arrondissements de manière à ce que chaque section porte sur un territoire cohérent comprenant entre 50.000 et 150.000 habitants.

Nous prendrons aussi en compte le nombre d'adhérents pour que chaque section puisse comprendre une base minimale de 20 adhérents.

Il découlerait de ces principes un découpage pouvant aller de 12 à 18 sections sur l'ensemble du département. A titre indicatif, sans préjuger du résultat des concertations à venir, ceci pourrait aboutir au découpage présenté en annexe à ce projet.

Nota Bene: si le découpage électoral pour l'élection du conseil métropolitain de 2020 récemment proposé par la préfecture en 14 circonscriptions, venait à être validé, nous prendrions bien sûr en compte ce découpage électoral dans la définition du périmètre des sections. Nous sommes cependant défavorables à ce découpage électoral et gardons donc l'espoir qu'il ne soit pas adopté. Nous ferons des propositions alternatives à ce mode d'organisation du scrutin qui en l'état renforcerait le bipartisme de la métropole et ce, contre l'intérêt des citoyens et du pluralisme démocratique.

Un appel à candidatures aura lieu avant toute désignation d'un animateur de section. En cas de pluralité des candidatures, la présidence réunira l'ensemble des candidat(e)s pour étudier avec eux une possibilité de choix par consensus pouvant être basé, par exemple, sur un fonctionnement collégial. S'il est besoin de départager plusieurs options, la présidence informera le bureau politique et une consultation des adhérents sera organisée. Cette consultation pourra prendre une forme orale et/ou écrite afin de favoriser le dialogue. Sur la base de cette consultation et après consultation du bureau politique, une solution sera proposée aux différents candidats. Si l'un d'entre eux au moins refuse cette solution, il pourra demander l'organisation d'un vote des adhérents de la section et le résultat de ce vote sera décisif.

Mieux aider et accompagner le développement des sections locales

Un modèle de statuts associatifs sera proposé aux sections afin de leur faciliter l'accès aux salles municipales et autres moyens régulièrement mis à disposition des associations par les communes.

Un guide de "l'animateur de section", complémentaire au "guide du militant" récemment diffusé au niveau national par le Mouvement Démocrate, sera produit. Il sera proposé, pour mutualisation, aux mouvements départementaux de la région qui en seraient intéressées et pourront, en retour, l'enrichir.

Les sections doivent pouvoir facilement et à moindre coût produire des supports de communication. Nous fournirons une aide à la réalisation graphique et mutualiserons les moyens et possibilités d'impression. Pour ce faire l'une des 1ères opération de donaction en financement participatif devra permettre l'acquisition de matériel de reprographie.

En outre, il sera demandé aux sections -dans la mesure du possible- de produire régulièrement des "brèves" voire des communiqués dans un double objectif : échanger autour d'un projet local ou autre d'une part, et alimenter le pôle Communication d'autre part). Dans ce cadre, les meilleures contributions seront envoyées à la presse afin de donner à la fois la position du Mouvement départemental et de la visibilité à celui-ci.

Le travail de terrain, pour les sections, est fondamental. Nous accompagneront les militants et responsables de section en leur expliquant les diverses manières de bâtir leur implantation sur leur territoire, que cela passe par la participation à la vie d'associations de leur territoire, à assister aux Conseils Municipaux, apprendre à connaître et se faire connaître de la diversité des acteurs civils et institutionnels locaux, etc.

Donner de l'autonomie au Nouveau Rhône

La métropolisation prévue par la loi va amener la création de deux nouvelles entités territoriales dans les limites de l'actuel département : le département du Nouveau Rhône et la métropole de Lyon. Notre Mouvement devra s'adapter à ce changement, notamment en terme d'organisation.

En particulier, le département du Nouveau Rhône devra être doté d'une autonomie particulière pour pouvoir travailler en lien avec le territoire métropolitain tout en conservant une indépendance d'action et d'efficacité. En ce sens, un vice-président sera délégué au Nouveau Rhône (ou à la Métropole si le Président est issu du Nouveau Rhône) et il aura les mains libres pour agir dans le respect des décisions notamment de l'équipe d'animation opérationnelle.

En outre, une coordination du Nouveau Rhône pourra éventuellement être créée.

Réorganiser l'organisation métropolitaine

La coordination lyonnaise

Elle réunit l'ensemble des animateurs de sections lyonnaises et des représentants, en nombre au plus égal au nombre de sections, des élus lyonnais. Cette coordination peut se réunir sur proposition du Président, du délégué, ou à la demande d'un quart de ses membres. Le président, le délégué départemental et le président des Jeunes sont systématiquement invités.

Le Conseil Départemental devra être régulièrement informé des réunions et propositions de cette Coordination. Un de ses élus sera chargé d'en faire le lien, et de suivre l'évolution du travail concret en Métropole.

La coordination lyonnaise est une force de coordination des actions et de mutualisation éventuelle des moyens. Elle a une responsabilité de réflexion et de proposition quant à la stratégie et aux actions qui devraient être menées sur la ville centre, le pouvoir décisionnel demeurant au bureau politique et au Conseil Départemental, voir des instances nationales quand il s'agit d'investitures, ainsi que le prévoient nos statuts.

Afin de nous permettre de préserver et développer notre crédibilité publique et démontrer de notre cohésion, la coordination Lyonnaise doit veiller à la cohérence des prises de positions publiques. Toute prise de position publique contradictoire en particulier si elle vise à contester la prise de position publique d'un élu du Mouvement Démocrate dans le cadre de ses délégations devra être proposée, pour acceptation, au bureau politique ou au Conseil Départemental.

Une fois l'an il sera demandé à cette coordination de présenter au Conseil Départemental un point sur l'action et le développement du Mouvement Démocrate dans la ville de Lyon.

La coordination lyonnaise peut prendre l'initiative de réunir, lorsqu'elle le juge utile, l'ensemble des adhérents lyonnais.

La coordination métropolitaine restreinte ou élargie

En version restreinte elle comprendra l'ensemble des animateurs de section de l'agglomération hors Ville de Lyon, et des représentants, en nombre au plus égal au nombre de sections, des élus lyonnais.

Cette coordination peut se réunir sur proposition du Président, du Délégué, ou à la demande d'un quart de ses membres. Le président, le délégué départemental et le président des Jeunes sont systématiquement invités et peuvent se faire représenter.

Le Conseil Départemental devra être régulièrement informé des réunions et propositions de cette Coordination. Un de ses élus sera chargé d'en faire le lien, et de suivre l'évolution du travail concret dans le Nouveau Rhône.

Une fois l'an il sera demandé à cette coordination de faire un point sur le développement du mouvement dans la Métropole.

Elle est une force de coordination des actions et de mutualisation éventuelle des moyens. Elle a une responsabilité de réflexion et de proposition quant à la stratégie et aux actions qui devraient être menées sur la ville centre, le pouvoir décisionnel demeurant au bureau politique et au Conseil Départemental, voir des instances nationales quand il s'agit d'investitures, ainsi que le prévoient nos statuts.

En version élargie, elle réunit sa version restreinte communément avec la coordination lyonnaise (voir ci-dessous). Nous suggérons que cette coordination élargie se réunisse au moins une fois l'an sous cette forme pour traiter des questions spécifiques à la politique Métropolitaine et discuter des synergies entre la ville-centre et le reste de la Métropole.

L'équipe d'animation opérationnelle

Le président

Dans le respect des statuts et des décisions nationales et locales, il coordonne l'action du mouvement départemental et en est son premier et principal représentant notamment dans les relations avec nos partenaires électoraux. Il est le garant de l'application des décisions collectives prises dans le cadre des différentes instances du mouvement départemental et devant les adhérents à qui il rend des comptes.

Le délégué départemental

Dans le respect des statuts, il fait le lien entre le mouvement départemental et les instances exécutives nationales. Il a aussi un rôle prédominant dans la coordination opérationnelle des actions du mouvement départemental et de la vie des sections.

Le trésorier

Dans le respect des statuts et des décisions nationales et locales, il prépare et gère l'aspect financier de la vie financière du mouvement départemental. En outre, il est chargé de trouver les fonds nécessaires au fonctionnement de la fédération et à l'organisation d'événements notamment ouverts au public.

En collaboration avec le président de la Fédération des Elus Démocrates et l'Institut de Formation des Elus Démocrates, il cherchera à organiser des séminaires de formation de manière à employer de façon utile et concertée l'outil financier que constitue le droit des élus à la formation.

Il développera par ailleurs une politique dite de "crowdfunding" permettant de récolter des dons fléchés. En particulier nous proposerons la mise en place de "don-action" où les militant et sympathisants pourront définir un don par rapport à une campagne donnée, leur permettant de savoir précisément ce à quoi aura servie leur contribution. Ce système a largement fait ses preuves dans les ONG et autres associations d'intérêt public.

Ceci pourra y compris être fait dans un partenariat avec les élus (ou les sections) afin de valoriser leurs activités dans une clé de répartition qui soit favorable au mouvement départemental comme aux élus concernés. Cela pourrait être dans une convention d'usage des fonds issu du don d'un élu dont un tiers serait à définir dans un accord entre l'élu concerné et le mouvement départemental (lui permettant de "doubler" sa mise grâce à la déductibilité du don aux deux tiers), le tiers restant étant alors intégré à la trésorerie générale du mouvement départemental.

Nous fixons l'objectif, sur trois ans, de quadrupler le budget actuel du Mouvement Départemental.

Le trésorier devra par ailleurs avoir une relation privilégiée avec le délégué, les coordinations territoriales, et le pôle communication, afin de définir avec eux les besoins et les priorités en matière de matériel militant.

Un vice-président délégué au Nouveau Rhône (ou à la Métropole)

Voir section intitulée « Donner de l'autonomie au Nouveau Rhône »)

Un chargé de mission aux relations avec les corps intermédiaires

Aller vers la "société civile" et l'ensemble des corps intermédiaires (associations, syndicats, etc) est essentiel. D'une part, cela peut nous permettre d'avoir de la matière pour travailler le fond programmatique. D'autre part, cela nous permettra de nous faire connaître auprès de ceux qui sont des relais d'opinions efficace.

Il faudra définir une stratégie générale, sans doute en lien avec la branche "réflexion" de l'Université Démocrate.

Le Chargé de mission aux relations avec les corps intermédiaires devra rendre compte régulièrement de ses actions auprès du Conseil départemental, et au jour le jour au Président du Mouvement

Un vice président en charge du secrétariat départemental

Le secrétaire départemental sera chargé de la tenue du planning englobant les manifestations internes et externes, quand elles sont susceptibles de mobiliser les responsables départementaux.

Par ailleurs, il enregistre les décisions prises en réunions départementales et en assure le suivi, pour lequel il adressera régulièrement des relevés de décisions et comptes-rendus au Conseil départemental.

Enfin il assiste le Président, le délégué, et le vice-président en charge du Nouveau Rhône, dans la mise en place et le suivi de la vie des sections.

Un binôme de Porte-Paroles

Un binôme complémentaire (comprenant au moins une femme et au moins un élu) de Porte-Paroles participera aux activités de l'équipe d'animation opérationnelle. Il auront pour fonction de représenter, avec le Président, le Mouvement auprès de la presse. Il devra travailler en synergie avec la Présidence, le bureau, le pôle communication, les coordination territoriales, et l'Université Démocrate.

Le choix de ce binôme de Porte-Paroles sera soumis à l'approbation du Conseil Départemental.

Il devra être constituer de personnalités complémentaires que ce soit dans leur territoire d'appartenance, leur profil de compétences, ou leur thèmes de spécialités. Leur pluralité de profils doit être un atout pour mettre en avant la diversité des talents qui existe au sein de notre Mouvement et nous rendre mieux capables de porter efficacement notre message dans les médias et auprès de nos concitoyens. Leurs interventions devront être coordonnées avec le Président.

L'Université Démocrate

Il s'agit de la cheville ouvrière intellectuelle du Mouvement remplissant autant une mission de réflexion que de formation.. Le lieu d'élaboration des propositions autant que de sa transmission en interne et de sa confrontation aux acteurs dits de la "société civile", en lien avec le responsable des relations aux corps intermédiaires. Chaque adhérent devra pouvoir y participer.

Elle proposera son modèle organisationnel et son plan d'activités au bureau, qui lui donnera mandat, de manière que cette organisation puisse évoluer en fonction des besoins, des expériences, et des ressources. Elle devra savoir commencer avec un nombre de périmètres thématiques limités qui évolueront en fonction des ressources humaines disponibles et des priorités liées au planning électoral.

Une fois par an au moins l'Université Démocrate proposera au Conseil Départemental une synthèse, orale ou écrite, de ses travaux. Elle sera représentée par un Responsable de la Formation Interne, un Responsable de la Formation Thématique et enfin un responsable des programmes.

La formation interne comprendra notamment :

- la formation au militantisme (comment mener efficacement une campagne, construire son implantation locale ou thématique, comment communiquer avec la presse, etc.) ;
- la transmission d'une culture politique et philosophique générale et plus particulièrement au sujet des fondamentaux des courants démocrates et centristes ;
- une formation intellectuelle générale sur les grands sujets de société et dossiers politiques ;

La formation thématique couvrira :

- le partage des connaissances en utilisant le vivier des adhérents
- la transmission et l'explication des positions et prise de position du Mouvement, au niveau national comme au niveau de ce qui aura été produit, localement, par ladite Université Démocrate.
- la présentation des commissions européennes et du travail de nos eurodéputés
- l'organisation de conférences par des experts

Les programmes résulteront des propositions applicables dans nos territoires:

- Par niveau : communal, départemental, régional ou national (pour les législatives), il y aura constitution de groupes de travail par grand thème, au fur et à mesure de l'identification de "leader" thématique qui aura été présenté au Conseil Départemental et validé.

Les objectifs étant nombreux nous suggérons que cette structure commence "modestement" par traiter un nombre choisi mais restreint de sujets afin de monter progressivement en force si les ressources le permettent.

Une attention particulière sera donnée à la communication des contenus produits par cette "Université Démocrate", que devra proposer le pôle communication en s'appuyant sur le porte-parolat. Il devra comprendre certes une communication interne systématique mais en aucun cas s'en contenter. Des campagnes devront pouvoir être mises sur pied chaque fois qu'un ensemble de propositions permettront la publication d'un dossier thématique important.

Un pôle communication

Le pôle communication doit comprendre un coordinateur, un chargé de presse, un chargé de communication interne, un processus de veille de l'actualité, et devra agréger les compétences militantes en matières d'infographie, de création/gestion de site web et autres outils modernes de communication (emailing, SMSing, réseaux sociaux, etc.). Le rôle de coordinateur peut être cumulable à celui de porte-parole.

Nous demanderons à ce pôle de rapidement refondre le site web du Mouvement Départemental ainsi que ses comptes officiels sur les réseaux sociaux.

Une valorisation des communications de nos élus, sections, responsables doit être effectuée systématiquement sur notre site et réseaux sociaux (d'où la nécessité d'un *community management* efficace).

Un médiateur des adhérents

1. Nouveaux Adhérents

Premier informé de toute nouvelle adhésion, il devra s'assurer qu'un contact ait été pris sous 3 mois maximum (à partir de la réception de la mise à jour du fichier par le national) avec chaque nouvel adhérent. Il mettra en place un parrainage avec un conseiller départemental situé dans une proximité raisonnable du domicile du nouvel adhérent. Il préviendra le responsable de la section de son arrivée et avec les dates des prochaines réunions, invitera le nouvel adhérent et son parrain à assister ensemble à une première réunion.

Il sera chargé d'inviter les nouveaux adhérents à une première formation interne, en accord avec l'Université Démocrate, ainsi qu'aux réunions générales internes.

Au minimum une fois par an, il organisera une réunion d'intégration des nouveaux avec leurs parrains qui sera officialisée par le Président et au cours de laquelle les responsables de l'Université Démocrate viendront leur proposer leurs offres de formation et leurs groupes de travail thématiques, pour leur permettre de s'y inscrire.

2. Ensemble des adhérents

Il a une fonction primordiale d'accueil et d'écoute des adhérents afin d'en faire la remontée des attentes.

Il organisera un phoning permanent par « roulement » (il peut se faire assister dans cette tâche) de manière à ce que chaque adhérent ait été contacté et « entendu » une fois par an. Il profitera de cette démarche pour mener une campagne annuelle de réadhésion.

En cas d'annonce de difficulté ou de démission, il cherchera à identifier les raisons du non ré-engagement de l'adhérent.

Il sera évoqué avec chaque adhérent la façon dont il souhaite s'engager de manière à l'orienter efficacement dans son engagement. Il analysera avec eux les souhaits et besoin en formation afin que l'Université Démocrate puisse construire une offre de formation qui les satisfasse.

Il effectuera régulièrement des comptes-rendus oraux ou écrits de ce travail, selon son appréciation, au bureau politique et aux conseillers nationaux, ainsi qu'au moins une fois l'an au Conseil Départemental.

Le président et le secrétaire fédéral des Jeunes Démocrates

Le président et le secrétaire fédéral des Jeunes Démocrates seront « membres de droit » de l'équipe d'animation opérationnelle dans la mesure où ils sont les relais privilégiés entre le mouvement global et sa composante « Jeunes ». En particulier, ils ont un rôle prépondérant en matière de politiques en faveur de la jeunesse et dans l'organisation des actions en direction des jeunes.

LE CONSEIL NATIONAL

Les conseillers nationaux au sein du Mouvement Départemental

Selon les statuts du Mouvement Démocrate, les conseillers nationaux sont membres de droit tant du Conseil Départemental que du Bureau. Quel en est le sens? Qu'est-ce que cela doit impliquer?

Rappelons le d'abord: "Le Conseil National est le Parlement du Mouvement Démocrate." Il est donc le lieu où se définit la ligne politique du Mouvement ainsi que ses modes d'organisation. Ses élus le sont sur un scrutin régional. Ils ont un rôle important dans le lien entre le Mouvement Départemental et les prises de décision, d'orientation, nationale.

Nous pensons que les Conseillers Nationaux, pour bien exercer leur fonctions représentatives, doivent pouvoir avoir l'occasion d'échanger avec les adhérents pour mieux en faire remonter la volonté. Nous proposerons, dans la mesure du possible, qu'une séance de Conseil Départemental aie lieu AVANT chaque Conseil National pour que les Conseillers Nationaux aient l'opportunité de préparer le conseil national avec les autres représentants des adhérents.

Afin de pouvoir tirer les conclusions opérationnelles des décisions prises en conseil national, un bureau départemental sera convoqué rapidement après chaque conseil national, éventuellement ouvert à tout ou partie des coordinations territoriales en fonction de l'ordre du jour.

Les Conseillers Nationaux doivent avoir des échanges réguliers et privilégiés avec le Président et le Délégué avec qui ils partagent ce rôle de dialogue entre les échelons territoriaux et nationaux.

Les représentants du Rhône au sein du Conseil National

Nous souhaitons faire de ce temps de débat, de réflexion et de proposition que constitue les élections internes, une opportunité pour proposer à l'ensemble des autres cadres territoriaux et nationaux de notre Mouvement un projet de réforme du fonctionnement de notre mouvement à l'échelon national et Européen.

Pour ce faire nous articulons nos propositions autour de deux axes principaux :

- **relancer un dispositif de réflexion ouvert à tous les adhérents** (ex-commissions démocrates) et coordonné nationalement, et en dialogue avec le Parti Démocrate Européen, repensé en capitalisant sur les différentes expériences accumulées en la matière depuis la création du Mouvement en 2007 ;
- **réformer le fonctionnement du Conseil National** afin de mettre celui-ci au travail, responsabiliser cette instance, et accroître l'efficacité de ses réunions.)

NB: cette élection étant un scrutin dissocié du scrutin départemental, nous considérons que c'est aux candidats à cette fonction d'aller plus en amont dans l'explication de leur projet, dans un temps séparé

Annexe : découpage des sections, illustration

Ceci est une illustration de ce qui pourrait découler des principes énoncés dans le présent projet, afin de servir de base aux débats nécessaires, **en aucun cas un découpage final**. En particulier, une concertation des militants et des adhérents de chaque zone concernée aura lieu afin d'affiner ce travail et avant d'entériner quelque découpage que ce soit.

Rappel : si le découpage en 14 circonscriptions électorales, proposé par le ministère de l'intérieur pour la future métropole, venait à être confirmé, nous proposerions de se conformer, sur Lyon et la Métropole, à ce découpage électoral pour définir le périmètre des sections.

Lyon (L)

- L1 → Lyon 1^{er}, Lyon 4^e et Lyon 9^e (110 000 habitants)
- L2 → Lyon 2^e et Lyon 5^e (76 000 habitants)
- L3 → Lyon 3^e et Lyon 6^e (145 000 habitants)
- L4 → Lyon 7^e (73 000 habitants)
- L5 → Lyon 8^e (81 000 habitants)

Métropole (M)

- M1 → Communes de Caluire-et-Cuire, Collonges-au-Mont-d'Or, Limonest, Lissieu, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or + Albigny-sur-Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Genay, Montanay, Neuville-sur-Saône, Poleymieux-au-Mont-d'Or, Quincieux, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or (107 000 habitants)
- M2 → Commune de Villeurbanne (145 000 habitants)
- M3 → Communes de Bron, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Rilleux-la-Pape et Vaulx-en-Velin (108kHab)
- M4 → Communes de Corbas, Feyzin, Saint-Fons, Solaize, et Vénissieux (100kHab)
- M5 → Communes de Chassieu, Décines-Charpieu, Meyzieu, Mions, Jonage et Saint-Priest (125kHab)
- M6 → Communes de Dardilly, Ecully, Champagne-au-Mont-d'Or, Marcy-l'Etoile, Craponne, Charbonnières, Saint-Genis-les-Ollières, Tassin-la-demie-Lune (70 kHab)
- M7 → Communes de Charly, Francheville, Givors, Grigny, Irigny, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Sainte-Foy-lès-Lyon, et Vernaison (117kHab)

Nouveau Rhône (NR)

- NR1 → Cantons de Genas et St-Symphorien-d'Ozon (73kHab)
- NR2 → Cantons de L'Arbresle, Le Bois-d'Oingt, Tarare et Thizy-les-Bourgs (117kHab)
- NR3 → Cantons de Belleville, Gleizé, et Villefranche-sur-Saône (132kHab)
- NR4 → Cantons de Brignais, Mornant, et Vaugneray (103kHab)